

ÉVÊQUE

En grec *épiscopos*, surveillant. A Athènes on appelait ainsi certains personnages chargés de contrôler la constitution des villes alliées ; dans les associations religieuses païennes, les membres responsables de la gestion des fonds et de l'application des règlements portaient le nom d'épis-copes. Le même substantif et le verbe correspondant se trouvent dans LXX : les chefs cités [Ne 11:9,14,22](#) sont appelés épiscopos ; [Esa 60:17](#) parle d'épiscopos qui feront régner la justice ; de même le verbe *épiscopéin* est employé dans le sens de prendre soin (De 11:12 2).

Dans le N.T. les évêques sont mentionnés pour la première fois (Phi 1:1) ; le plur, indique qu'il y avait plusieurs évêques dans l'Eglise de Philippiques. Comme d'autre part l'épiscopat ne figure pas dans les listes de charismes, ou dons de l'Esprit, dressées par saint Paul ([1Co 12:28](#), [Eph 4:11](#)), nous pouvons en conclure que dans les Églises pauliniennes la charge d'évêque était de second ordre.

1.

De nombreux critiques admettent que dans les communautés primitives les termes évêques, presbytres ou anciens étaient équivalents, désignant les mêmes fonctions et employés l'un pour l'autre. Cette opinion s'appuie sur [Ac 20:17,28](#) et [Tit 1:6,7](#) ; dans ce passage des Act., en effet, les mêmes personnages sont appelés tour à tour presbytres et évêques, mais dans Tite les premiers sont au plur, et l'évêque est au singulier, ce qui ne semble pas indiquer une identification. Il est d'ailleurs dangereux de tirer d'un seul texte une conclusion générale ; d'autre part il est vraisemblable qu'à des noms différents correspondaient aussi des attributions différentes.

2.

Les passages du N.T. où se trouve le mot évêque sont peu nombreux ; il n'y en a que cinq, dont un ([1Pi 2:25](#)) ne peut pas servir à déterminer la fonction des évêques. Cependant l'examen de ces textes permet les constatations suivantes :

(a) L'épître aux Philippiques a été adressée par Paul en remerciement pour des dons qui lui avaient été envoyés ; l'évêque doit être désintéressé, disent [1Ti 3:3](#) et [Tit 1:8](#) ; il est l'intendant ou l'économiste de Dieu (Php 1:7). L'évêque est donc chargé des fonds de la communauté, c'est un administrateur financier. Dans Philippiques évêques et diacres sont associés (de même [1Ti 3:3](#) ; et Didaché au début du II e siècle) ; les premiers étaient des économistes, ils recevaient les offrandes et en surveillaient la répartition ; ils avaient sous leurs ordres des diacres chargés du service matériel des assemblées et de l'assistance mutuelle. Les évêques diffèrent par là entièrement des presbytres (anciens), dont les fonctions étaient d'ordre spirituel.

(b) L'évêque doit être modéré, juste, doux, pacifique et ennemi des querelles, il doit être attaché à la saine doctrine et réfuter les contradicteurs ([1Ti 3:2](#), [Tit 1:7,9](#)). Sa surveillance n'était donc pas limitée aux questions financières, il assurait le respect des décisions prises, veillait à l'exécution de la discipline, combattait les fausses doctrines, faisait respecter la tradition.

(c) L'évêque devait jouir de la considération de ceux du dehors ([1Ti 3:7](#)), il était chargé de représenter la communauté dans les rapports indispensables avec le monde païen. En résumé, tandis que les presbytres exerçaient des fonctions morales et religieuses, les évêques dirigeaient l'administration matérielle des communautés, veillaient à la discipline, et représentaient l'Église locale à l'extérieur. Les attributions des uns et des autres ne sont donc pas identiques, mais une tâche importante leur était commune : presbytres et évêques étaient chargés de lutter contre les fausses doctrines : [1Ti 3:2](#), l'évêque doit être capable d'enseigner.

3.

L'épiscopat avait à l'origine un caractère local ; l'évêque exerçait ses fonctions au sein d'une communauté et non sur un

ensemble d'Églises. Les évêques, comme les presbytres, étaient choisis par les fidèles, tandis que les apôtres, les prophètes étaient désignés par l'Esprit. Les presbytres avaient la charge de diriger le groupement religieux, ils proposaient à la communauté d'élire évêque tel personnage leur paraissant qualifié ; il leur arrivait sans doute souvent de suggérer un des leurs ; un des presbytres exerçait ainsi les fonctions propres à l'évêque, mais celui-ci, loin de dominer sur le collège des anciens et de le présider, en dépendait au contraire.

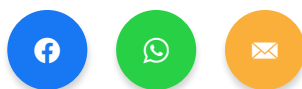
4.

L'épiscopat *monarchique*. Dans Philippiens il est question des évêques (au pluriel). L'épître de Clément de Rome, adressée à l'Église de Corinthe (fin du I^{er} siècle), nous révèle une situation analogue : il n'y a d'évêque uninominal ni à Rome, ni à Corinthe ; Clément écrit non pas comme évêque de Rome, mais de la part des fidèles de cette ville ; des divisions ont éclaté à Corinthe, l'autorité des presbytres est contestée. Clément recommande la soumission, mais sans en appeler au pouvoir de l'évêque. De même on ne trouve dans le *Pasteur d'Herma*s (début du II^e siècle) aucune trace d'épiscopat monarchique à Rome. Par contre les lettres d'Ignace nous apprennent qu'à Antioche, vers 115, l'autorité était concentrée entre les mains d'un seul : les presbytres étaient subordonnés à l'évêque, considéré comme le représentant de Dieu lui-même. Pour maintenir la tradition à l'abri d'innovations dangereuses, pour imposer la discipline, pour assurer les relations avec les gens du dehors et celles des Églises entre elles, un chef parlant et agissant au nom de la communauté présentait de sérieux avantages. La lutte contre les hérésies gnostiques allait bientôt précipiter cette évolution, dont le berceau a été fourni par l'Asie Mineure, et faire adopter par toutes les Églises l'épiscopat monarchique. Voir Ancien, Gouvernement de l'Église.

RI P.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



1 PARTAGES